

RESTRICTED

11 Février 1949

SR/G/2

FRENCH

Original : English

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE REUNION ENTRE
SON EXCELLENCE TEWFIK PACHA, PREMIER MINISTRE
ET MINISTRE PAR INTERIM DES AFFAIRES ETRANGERES
DE TRANSJORDANIE, ET LA COMMISSION DE CONCILIATION

Tenue le 11 février 1949, à Jéricho.

Présents: S.E. Tewfik Pacha - Premier Ministre et Ministre par
interim des Affaires étrangères
de Transjordanie
M. Yalchin (Turquie) - Président
M. de Boisanger (France)
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire principal

Le PREMIER MINISTRE souhaite la bienvenue à la Commission et la remercie de sa visite à Jéricho. Il espère que la Commission contribuera dans une grande mesure à la solution du problème palestinien. Il se déclare prêt à exprimer les opinions de son gouvernement sur tout problème et à répondre à toute question que la Commission désirerait discuter.

M. de BOISANGER remercie le Premier Ministre de ses paroles de bienvenue et souligne que la Commission a l'intention de se rendre bientôt à Amman afin de discuter officiellement avec le roi Abdullah. La Commission a cependant estimé qu'il serait utile en tout premier lieu de rencontrer officieusement le Premier Ministre et d'établir ainsi des contacts directs avec le Gouvernement de Transjordanie.

M. de Boisanger dit que la tâche confiée par l'Assemblée générale à la Commission est très vaste et tend à ramener la paix dans cette partie du monde. La Commission désire connaître l'opinion du Premier Ministre sur la manière dont il pense que cette tâche peut être menée à bien. De plus, la Commission désire discuter certains problèmes particuliers compris dans son mandat, tels que ceux des Lieux saints et de Jérusalem, les problèmes économiques et la question des réfugiés.

Le PREMIER MINISTRE répond que le gouvernement de Transjordanie
/a toujours ardemment

CONFIDENTIAL
a toujours ardemment souhaité la paix. Tel a toujours été son désir depuis que la Transjordanie a obtenu l'indépendance, il y a vingt sept ans. Le gouvernement de Transjordanie désire voir la paix rétablie aussitôt que possible.

A propos de Jérusalem, le Premier Ministre déclare qu'il pense que les Juifs tenteront de garder entre leurs mains le territoire qu'ils occupent. Depuis le temps d'Omar, rappelle-t-il, les Lieux saints ont été sous le contrôle des Musulmans. Cette tutelle s'est avérée à travers les âges une manière satisfaisante de sauvegarder les intérêts de toutes les religions intéressées. Il déclare que son gouvernement désire conserver la responsabilité de la protection des Lieux saints. Si les Juifs insistent pour conserver le territoire qu'ils occupent actuellement, la Transjordanie désirerait recouvrer certaines régions qui ont été prises sans combat par les Juifs avant le 14 Mai 1948, avant qu'une armée leur soit opposée. L'intérêt du Gouvernement transjordanien à la protection des Lieux saints, dit le Premier Ministre, s'étend à d'autres Lieux saints en Palestine. Ce gouvernement serait prêt à garantir pleine liberté d'accès et entière protection à toutes sectes, en tout temps, et à accorder les garanties nécessaires à tous les gouvernements intéressés dans ce domaine.

A propos du problème des réfugiés, le Premier Ministre exprime le souhait que tout réfugié actuellement en Palestine arabe ou en Transjordanie puisse retourner vers ses biens en Palestine. Le gouvernement de Transjordanie désire aussi que les réfugiés actuellement en Syrie et au Liban rentrent en territoire israélien s'ils y ont des biens. Toutefois, les réfugiés qui n'ont aucune propriété pourraient s'établir en Palestine arabe ou en Transjordanie même.

Si les Juifs refusent de laisser rentrer les réfugiés, des indemnités devront être payées. Le gouvernement de Transjordanie serait heureux de voir ces réfugiés s'installer soit en Transjordanie soit en Palestine arabe. Le gouvernement de Transjordanie estime que les indemnités ne devraient pas être versées directement aux individus,

/en raison du danger

en raison du danger de voir les fonds mal utilisés dans de nombreux cas. Il serait plus sage, dit-il, de négocier et de fixer ces indemnités entre gouvernements. Le gouvernement de Transjordanie est prêt à se charger du problème et à entreprendre la réinstallation des réfugiés en leur fournissant des terres au prix nominal.

De cette façon, estime-t-il, il leur sera possible d'être réassimilés sans désordre dans une vie sociale normale et d'éviter des catastrophes personnelles pour un grand nombre d'individus. A ce propos, il souligne que le gouvernement de Transjordanie aura peut-être besoin d'un prêt à l'extérieur pour compléter la somme obtenue pour les indemnités, qui sera peut-être insuffisante pour couvrir le coût total du programme de réinstallation.

Après la déclaration générale du Premier Ministre, M. de BEISANGER déclare qu'il désire revenir à la discussion de la question générale du rétablissement de la paix. Il se déclare très heureux de l'assurance donnée par le Premier Ministre que la Transjordanie désire la paix et ajoute que c'est là également le but que se propose la Commission. Celle-ci espère inviter les gouvernements des pays arabes et d'Israël à une conférence générale de paix et demande si la Commission peut compter sur l'appui du gouvernement de Transjordanie dans cette entreprise.

M. ETHRIDGE fait remarquer que les Juifs préféreraient peut-être entreprendre des conférences de paix séparément avec chaque Etat arabe. Il demande si la Transjordanie a quelque opinion à ce sujet.

Le PREMIER MINISTRE répond qu'il pense que les Juifs ont raison sur ce point. Il estime que des conférences de paix séparées seraient plus profitables.

Le PRESIDENT demande au Premier Ministre si le gouvernement de Transjordanie serait en mesure, agissant par l'intermédiaire de la Commission, de conclure une paix séparée avec Israël (ou d'entreprendre une conférence de paix séparée), même si l'un ou plusieurs des gouvernements arabes

des gouvernements arabes s'opposaient à cette méthode; et, d'autre part, si la Commission de conciliation se trouvait à même de répondre aux exigences du gouvernement de Transjordanie, ce gouvernement entreprendrait-il de telles négociations de paix ?

Le PREMIER MINISTRE répond que la Transjordanie a toujours tenté de procéder sur la base d'une politique pratique. Son gouvernement, dit-il, est prêt, sans s'en référer à aucun autre Etat arabe et sans se laisser influencer par aucun Etat arabe, à agir librement et individuellement de la manière qu'il jugera la plus pratique et la plus acceptable.

Le PRESIDENT se déclare très heureux d'entendre cette opinion.

M. de BOISANGER dit qu'il lui semble difficile de voir comment toutes les questions pourraient être résolues par la voie de conférences séparées. Il souligne qu'il y a certaines questions communes à résoudre, telles que la question des réfugiés et celle des problèmes économiques. Il se demande si, pour des raisons d'ordre pratique, il serait possible d'envisager, outre les conférences séparées sur des problèmes particuliers, une réunion générale de toutes les parties pour les questions d'intérêt commun.

Le PREMIER MINISTRE répond qu'à son avis il serait difficile d'avoir des conversations de paix générales et collectives.

En ce qui concerne la question des réfugiés, il déclare que la Transjordanie aide tous les réfugiés à venir s'installer en Transjordanie ou dans les parties de la Palestine arabe et que les gouvernements des pays où ils se trouvent ne s'opposent pas à cela, puisqu'ils ne sont pas disposés à les garder eux-mêmes. Ainsi donc, la solution du problème des réfugiés n'affecte pas nécessairement les intérêts d'aucun autre pays. Les réfugiés ne désirent pas demeurer où ils sont, en dehors de la Transjordanie et de la Palestine et les autres gouvernements ne désirent pas les garder.

M. de BOISANGER en vient alors au problème de Jérusalem. Il est certainement vrai, dit-il, que les Lieux saints ont été bien gardés

/sous contrôle

sous contrôle musulman. Mais la Commission a pour mandat de l'Assemblée générale de mettre sous contrôle international Jérusalem et les Lieux saints. Il annonce au Premier Ministre que la Commission a désigné un Comité chargé de s'entretenir avec les autorités des deux gouvernements sur ce point et il espère que la Transjordanie prendra une part active à ces discussions.

Le PREMIER MINISTRE répond qu'il s'attendait à ce que la Commission exprimât ce désir à propos de Jérusalem. Le problème toutefois est un problème de mise en oeuvre, et il ne pense pas que les Nations Unies puissent assurer un contrôle effectif. Ceci, dit-il, exigerait une force militaire sous la direction des Nations Unies, et une telle force n'existe pas; à son avis il n'est pas possible de créer un tel organisme. La situation politique actuelle entre les Puissances occidentales et l'Union soviétique exclut la possibilité d'une collaboration des Quatre Grands sur la création d'une force des Nations Unies, et l'élément nécessaire à un contrôle efficace des Nations Unies manquerait par cela même.

M. de BOISANGER dit que la Commission n'est pas convaincue de la nécessité d'une force internationale pour l'établissement d'une autorité internationale. La bonne volonté et un désir de coopération des deux parties sont importants et il aimerait savoir quelle sera l'attitude de la Transjordanie à l'égard de la résolution de l'Assemblée générale, puisque la mise en oeuvre de celle-ci dépendra de l'attitude adoptée par toutes les parties intéressées.

Le PREMIER MINISTRE répond qu'il ne désire pas discuter la question en ce moment; il estime que la question ne prête pas à controverse et que le temps prouvera la nécessité d'une force, puisque le succès dépendra de la bonne volonté des Juifs. Il préfère ne pas faire de déclaration et laisser la question de côté pour le moment.

M. ETHRIDGE demande alors si le gouvernement de la Transjordanie envisagerait la création d'une Commission des revendications à

/propos du problème

à propos du problème de la réinstallation des réfugiés arabes.

Le PREMIER MINISTRE répond que son gouvernement considèrera l'établissement d'une telle commission en temps voulu.

Il déclare alors à la Commission qu'il désire mentionner deux points qui n'ont pas encore été soulevés. Le premier est le Negev. La Transjordanie a besoin d'un port sur la Méditerranée dans un territoire qui serait incorporé à la Transjordanie. Il ajoute que son Gouvernement insistera pour obtenir le port de Gaza et l'accès à celui-ci. Toute l'influence du gouvernement sera mise en oeuvre à cette fin et tous les efforts accomplis. Il rappelle à la Commission que la Légion arabe n'a pas encore été en mesure de cesser la guerre et qu'il pourrait être nécessaire d'avoir recours à n'importe quel moyen pour atteindre le but que se propose la Transjordanie, soit l'obtention d'un port méditerranéen.

Le second point que le Premier Ministre désire discuter est que le gouvernement de l'Irak n'a pas encore atteint le stade d'entamer des discussions de paix mais est enclin à accepter un armistice. Il dit que le Premier Ministre de l'Irak a délégué à la Transjordanie le pouvoir de négocier et de conclure un armistice avec les Juifs au nom de l'Irak. Si l'armistice était conclu, le gouvernement de l'Irak serait en mesure de retirer ses forces du nord de la Palestine, région éloignée de l'Irak sur laquelle l'Irak n'a aucune visée territoriale. L'opinion publique se trouverait ainsi satisfaite, en Irak, parce que le gouvernement ne serait pas entré en négociations ni n'aurait conclu de traité de paix, mais serait néanmoins à même de retirer ses troupes.

Le PRESIDENT dit qu'il retire une impression très favorable des remarques du Premier Ministre. La question de savoir si toutes les conditions qu'il a indiquées sont acceptables devra être discutée plus tard. Dans l'ensemble, toutefois, il estime que l'attitude de la Transjordanie est sage.

Le PREMIER MINISTRE dit qu'il espère que la Commission reviendra bientôt, après

bientôt, après son retour du Caire, pour voir le roi, de façon qu'il soit possible d'en venir à des conclusions sur tous les points discutés.